

N° 2026-026

Département du Loiret
Arrondissement de MontargisMairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr**COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE**
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents :

Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Isabelle PRUVOST, Auriane BROSE, Stéphanie CABON, Martial LEYOUR, Brenda DESROCHERS, Bertrand HAUTIN, Florent DEBERNE, Nathalie ROBIN, Didier MORIN, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Guillaume RAGU, Camille BELLEIL

Absents :

Excusés :

Madame Marie-Christine LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
21 avril 2026	
Date d'affichage	
21 avril 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : Budget commune – Fongibilité des crédits sur le Budget Primitif 2026

Madame Céline DESCHAMPS informe que la commune est passée, au 1^{er} janvier 2024, en nomenclature M57, la plus récente du secteur public local. Chaque année, l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget commune.

En matière de fongibilité des crédits : la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (fonctionnement et investissement) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le BP commune 2026.

La secrétaire de séance


Marie-Christine LECLERCQPour copie certifiée conforme,
Le Maire

Jacky HECQUET

